

Le tour de vis social de Manuel Valls



Montebourg conditionne le 3% de déficit à des efforts de Bruxelles

BUDGET Le ministre de l'Économie et du Redressement productif déclare aux « Echos » que « la croissance ne doit pas être entravée par la réduction des déficits ». Arnaud Montebourg souhaite, en échange des réformes, « des contreparties à la baisse des déficits : que l'Europe change de cap tant sur la politique monétaire que sur le plan de la relance par les investissements ».

Les fonctionnaires à la diète jusqu'à la fin du quinquennat

SALAIRES Manuel Valls a annoncé la poursuite jusqu'en 2017 du gel de la valeur du point servant de base au calcul du salaire des fonctionnaires, soit au total sept années blanches. L'annonce est intervenue le jour où était publiée une étude de l'Insee qui montre qu'en 2012, deuxième année de gel du point, le salaire net moyen des fonctionnaires a progressé à un rythme moindre que l'inflation.

Retraites et prestations sociales gelées jusqu'en octobre 2015

PROTECTION SOCIALE C'est une mesure sans précédent. L'ensemble des prestations sociales ne seront pas revalorisés avant octobre 2015, ce qui permettra d'économiser 2 milliards d'euros. Les retraites du public et du privé sont concernées, ainsi que les prestations familiales et les aides au logement. La mesure passe très mal à gauche.

Collectivités locales : 11 milliards d'économies

Le Premier ministre a annoncé la suppression de la clause générale de compétence pour les départements et les régions.

Julie Chauveau
jchauveau@lesechos.fr

Ce ne sont pas 10 mais 11 milliards d'euros d'économies que vient de promettre le Premier ministre aux collectivités locales pour les trois années à venir. Dans sa déclaration hier, Manuel Valls a annoncé cette réduction des dotations globales de financement (DGF) et la suppression de la clause générale de compétence des départements et des régions. « Il y a de nombreuses actions à mener pour clarifier les compétences des collectivités et en renforcer l'efficacité. Nos concitoyens ont également besoin de mieux savoir qui fait quoi », a affirmé le Premier ministre.

Concrètement, le budget prévoyait déjà pour 2014 un effort de 1,5 milliard d'euros et une nouvelle baisse de 1,5 milliard était initialement prévue en 2015. L'annonce du Premier ministre double largement l'effort demandé alors que la DGF atteint 41,5 milliards en 2013.

Depuis des semaines, les élus font et refont leurs calculs pour tenter de savoir comment absorber de telles baisses, certains commençant déjà à se demander s'ils ne vont pas devoir toucher aux programmes d'investissement. Une étude publiée hier par La Poste prévoit une baisse de 5,6 % de l'investissement des collectivités cette année, à 52,4 milliards, soit moins que le niveau observé il y a dix ans. « C'est un repli historique dont personne ne mesure les conséquences en termes d'investissement. Les élus n'ont pas



Les collectivités s'inquiètent de devoir être obligées de tailler dans les investissements. Ci-dessus, l'installation à Lyon du pont Raymond-Barre en septembre dernier. Photo Romain Lafabregue/AFP

de marge fiscale, ils ne peuvent emprunter plus et les dépenses de personnel représentent plus de la moitié du budget des villes », martelait hier Jean-Claude Boulard, maire du Mans. Le poids des dépenses des collectivités locales dans la richesse nationale est passé de 8 % du PIB en 1980 à 11 % en 2005. Entre 2010 et 2012, les dépenses des administrations publiques locales (collectivités, groupements de collectivités) ont progressé de 12 milliards d'euros.

Système de bonus-malus
« La dotation globale de fonctionnement sera reformée dans le projet de loi de Finances de 2015, pour encourager les comportements vertueux », a également confirmé le Premier ministre. Le rapport remis dans l'après-midi au gouvernement par Martin Malvy, le président PS de la

région Midi-Pyrénées, et Alain Lambert président du Conseil général de l'Orne, appelle de ses vœux de son côté un contrat triennal entre l'Etat et les grosses collectivités portant sur les crédits de l'Etat. Il permettrait de définir une dotation de base et un système de bonus-malus en fonction du respect des engagements de tenue des budgets.

Manuel Valls a également évoqué une rationalisation des dépenses des syndicats intercommunaux. Leurs budgets atteignent 17 milliards d'euros, dont 9 milliards de dépenses de fonctionnement. Des instructions seront données aux préfets pour assurer une surveillance accrue. La suppression de la clause de compétence générale officialisée hier sera également source d'économies. Les experts estiment que de 15 à 30 % des budgets des départements se

situent hors de leurs compétences officielles à dominante sociale (RSA, enfance, personnes âgées, routes, collèges). La clause qui avait été supprimée par Nicolas Sarkozy puis rétablie par François Hollande après son élection est un concept juridique qui permet à une collectivité d'intervenir dans un domaine dès lors que l'intérêt de son territoire peut être invoqué, c'est-à-dire pour créer un service public local, accorder des subventions ou des aides. Confier aux conseils régionaux toutes les compétences de développement économique (dont certaines étaient exercées par les départements) permettra près de 500 millions d'euros d'économies, affirme Matignon. Le rapport Malvy-Lambert suggère également une fusion des compétences département-agglomération sur le territoire de celles-ci. ■